

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle de l'APELNRN

tenue le 7 novembre 2020 à 10:00h. via conférence zoom

17 membres participent à la réunion Zoom :

1. Nomination du Président d'assemblée et du Secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Alain Robichaud appuyé par Denis Amiot, que Jean-Pierre Ménard agisse comme Président de l'assemblée et que Michel Tourangeau agisse comme Secrétaire de l'assemblée.

La proposition est adoptée telle que soumise

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Alain Robichaud appuyée par Françoise Downs, l'ordre du jour présenté par le Président est adopté tel que soumis.

3. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le Président déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 10h05

Le président remercie Michel Lavoie pour sa gestion virtuelle de l'assemblée via la plateforme Zoom.

Michel Tourangeau en sa qualité de Secrétaire confirme que le quorum est atteint aux fins de la tenue de la présente assemblée générale annuelle et qu'au regard du contexte de la pandémie et conformément aux décrets gouvernementaux à l'égard de la tenue d'assemblée générale virtuelle des corporations à but non lucratif, telles l'APELNRN, la présente assemblée a été dûment convoquée et est légalement tenue. 25 membres votants participent en ligne à l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juillet 2019

Le Secrétaire résume sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juillet 2019

Sur proposition de Alain Robichaud appuyée par Claudette Picard, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juillet 2019 est unanimement adopté, le Secrétaire étant dispensé d'en faire la lecture

5. Mot du Président

Le Président remercie les membres participants à l'assemblée de façon virtuelle vu le contexte de la pandémie.

Le Président fait un sommaire des activités de l'APELNRN au cours de la dernière année en mettant l'accent sur les éléments suivants, savoir :

- la mission de l'APELNRN
- le bruit parfois intense des « va et vient » des hydravions
- le recrutement de nouveaux membres au CA
- que la protection de l'environnement du lac Noir, de la rivière Noire nord et sud, a pour conséquence évidente et positive de protéger le patrimoine financier des propriétaires et des résidents

Il remercie tous les membres pour leur adhésion à l'APELNRN dont la mission première est la protection de l'environnement du Lac Noir et de la Rivière Noire. Il remercie particulièrement les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur engagement

6. Présentation du rapport financier du 31 mars 2020

Michel Lavoie, en sa qualité de Trésorier, présente les états financiers du dernier exercice financier clos le 31 mars 2020 adoptés par le conseil d'administration.

Sur proposition de Yves Robichon appuyé par Alain Robichaud, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 sont adoptés à l'unanimité tels que présentés.

7. Présentation du budget 2020-2021

Michel Lavoie, en sa qualité de Trésorier, présente le budget recommandé par le conseil d'administration pour l'exercice du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Quelques questions sont posées par des membres et les précisions sont données.

Sur proposition de Robert Lachance appuyé par Sylvain Pimparé le budget proposé et recommandé par le conseil d'administration et tel que présenté par le Trésorier, Michel Lavoie, est dûment adopté à l'unanimité.

8. Rapport des comités de l'APELNRN

(i) Gestion des bouées

Sylvain Pimparé fait un rapport sommaire de la gestion des bouées et répond à quelques questions posées par des membres à leur satisfaction

(ii) Contrôle de la qualité de l'eau

Yves Robichon intervient afin de présenter sommairement les activités et interventions au regard du contrôle de la qualité des eaux du Lac Noir et de la Rivière Noire , le tout à la satisfaction des membres

(iii) Carte bathymétrique

Yves Robichon présente la carte bathymétrique récente du Lac Noir en y apportant les explications appropriées et en donnant des précisions requises aux fins de la bonne compréhension des membres.

(iv) Rapport d'incident

Alain Robichaud présente aux membres la nouvelle version d'un rapport d'incident et cette nouvelle version reçoit l'accord des membres qui se disent satisfaits de celle-ci

(vii) Anneau de glace

Raymond Picard fait état de la forte fréquentation de l'Anneau de glace et de la grande satisfaction émise par les résidents du Lac Noir et leur famille et

invités. Il fait par ailleurs état de l'implication soutenue de membres et de bénévoles pour l'entretien, dont notamment Mario Côté et Sylvain Pimparé.

Cet anneau de glace requiert des fonds et comporte des coûts aux fins de l'entretien et plusieurs membres, dont Vivianne Vinet et Alain Robichaud, interviennent aux fins d'appuyer le maintien de cette activité et la pertinence pour l'APELNRN d'y attribuer, conformément au budget adopté plus tôt, les fonds requis.

Le Président remercie tous les responsables de ces Comités pour leur implication et leur rigueur. Ces travaux sont réalisés pour le plus grand intérêt de l'APELNRN pour y protéger l'environnement dans le cadre de sa mission et pour que la vie au Lac Noir et à la Rivière Noire soit agréable.

9. Proposition de refonte des règlements généraux de l'APELNRN

Michel Tourangeau présente les nouveaux règlements généraux de l'APELNRN ayant pour objet d'annuler et remplacer les règlements actuels, lesquels sont désuets.

Il présente sommairement les principaux éléments des nouveaux règlements, désignés comme étant le Règlement 2020-1 lequel accompagnait l'avis de convocation transmis aux membres conformément aux dispositions du règlement actuel.

Ce Règlement 2020-1 a été adopté par le conseil d'administration qui en recommande l'adoption. Ce Règlement 2020-1 n'entrera en vigueur qu'à compter de son adoption par au moins les 2/3 des membres assistant virtuellement à la présente assemblée.

Les éléments principaux portés à l'attention des membres par Michel Tourangeau sont les suivants :

- la mission et les objets de l'Association sont plus amplement précisés suivant le paragraphe 2.14
- le nombre d'administrateurs est modifié pour 11
- chaque administrateur a un mandat de 2 ans

- le mandat des administrateurs est précisé au paragraphe 3.18
- le processus électoral est précisé conformément aux bonnes règles de gouvernance des corporations à but non lucratif
- les fonctions, rôles et responsabilités des officiers du Conseil sont précisées aux paragraphes 3.41 à 3.63
- les qualifications requises aux fins d'être membre votant et membre non-votant sont davantage clarifiées par le nouveau règlement

Plusieurs membres interviennent afin de confirmer leur accord mais aussi pour suggérer quelques précisions ou modifications notamment concernant la définition de membre votant et le nombre maximum de membre par résidence (soit 3). Ces modifications recueillent séance tenante, au regard des commentaires exprimés par les membres participants, l'accord des membres.

Sur proposition de Bernard Amiot appuyé par Gilles Pétrin, le Règlement # 2020-1 est adopté à l'unanimité.

10. Approbation des actes posés par les administrateurs

Le Président propose comme il est d'usage, que les membres approuvent et ratifient les actes posés et les décisions prises par le conseil d'administration agissant dans le cadre, le respect et les limites de leurs fonctions au cours du dernier exercice financier.

Sur proposition faite par Claudette Picard et appuyée par Vivianne Vinet il est résolu d'approuver et ratifier les actes posés et les décisions prises par le conseil d'administration agissant dans le cadre, le respect et les limites de leurs fonctions au cours du dernier exercice financier.

11. Élection des administrateurs

Michel Tourangeau es-qualité de Secrétaire du conseil, présente aux membres les candidatures reçues et déposées auprès de l'APELNRN, conformément aux dispositions de l'ancien règlement ayant été modifié lors de la présente assemblée. La conformité des candidatures a été considérée conformément aux dispositions de « l'ancien règlement » et ont été déclarées conformes par les membres du conseil, autres que les candidats.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- Jean-Pierre Ménard, Raymond Picard, Sylvain Pimparé, Yves Robichon, Alain Robichaud et Michel Lavoie

Michel Tourangeau confirme que le nombre de candidatures reçues n'excède par le nombre de postes à combler au conseil.

Sur proposition faite par Mme Jacob et appuyé par Gilles Pétrin et approuvé à l'unanimité, les candidatures déclarées recevables et conformes par le Secrétaire sont confirmées et sont donc élus par acclamation chacun des candidats suivants :

- Jean-Pierre Ménard
- Raymond Picard
- Sylvain Pimparé
- Yves Robichon
- Alain Robichaud
- Michel Lavoie

12. Varia

Le Président intervient en affirmant qu'il n'y a pas d'autres sujets à traiter lors de la présente assemblée.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour est donc complété et l'assemblée est déclarée close et levée à 11h45.